

a pu prendre pour un *f*; c'est seulement ainsi que je m'explique la fausse égalité de *sade* et *fade*. T. PAVOT.

— Dans le *Dictionnaire du vieux langage françois* de Lacombe, Paris, 1766, on trouve :

Sedde, seddie, en parlant d'un fruit lors qu'il est dans sa maturité. On s'en sert communément en Bourgogne.

Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique*, donne le mot également :

On dit en Bourgogne qu'un fruit est *sedde* quand il est ferme dans sa maturité. Peut-être de *sapidus*.

Quant au mot *sade*, qui est aussi hors d'usage, on ne le voit employé que dans le sens de bon goût, agréable :

Avocats et physiciens
Sont tous lles de teils liens,
Tant ont le gain et doux et sade
Qu'ils voudroyent pour un malade
Qu'il y en eût plus de cinquante.

(*Roman de la Rose.*)

On avait encore le diminutif *sadinet* ou *sadinette*, employé par Coquillard, Regnier, etc. :

Ces larges reins, le sadinet
Assis sur grosses fermes cuisses
Dedans un joli jardinet.

(Villon, *Les regrets de la belle Heaulmyere.*)

Aujourd'hui, du mot *sade* nous n'avons plus que son composé maussade, comme qui dirait *mal sade*, désagréable.

UN LISEUR.

Pays entre deux mers (XXVIII, 691).

— Cette expression, bien antérieure au XVII^e siècle, est plus qu'une expression géographique. C'est le nom d'une grande prévôté du Bordelais. Une charte de 1382, datée de Westminster, garantit aux habitants de l'Entre-deux-Mers qu'ils ne seront point séparés de la couronne d'Angleterre (Arch. départ. de la Gironde, C. 3389). C'était en outre, dès le moyen âge, un prieuré et un archiprêtré. En effet, dans la nomenclature des paroisses du diocèse de Bordeaux, en 1398, donnée page 103 de l'Inventaire de la série G des mêmes archives dép. de la Gironde, nous relevons le nom des 28 paroisses comprises « in archipresbyteratu de Inter-duo-Maria. »

On sait que la Garonne, jusqu'à plusieurs lieues en amont de Bordeaux, et

la Dordogne également, jusqu'en amont de Libourne, ont le flux et le reflux appelé *mascaret*. Il est naturel de supposer que le peuple ai désigné très anciennement la portion des deux rivières, jouissant de cette propriété curieuse, sous le nom de *mer*; et en conséquence baptisa *pays d'Entre-deux-Mers* (on dit toujours encore l'Entre-deux-Mers) les collines qui s'étendent entre la Garonne et la Dordogne, prises à peu près à partir du point où le flux et le reflux cessent, où les grandes marées ne se font plus ressentir.

Pour donner plus de poids à notre manière d'expliquer cette expression, citons un texte en gascon conservé aux Archives dép. de la Gironde (G. 415, pages 314 et suiv. de l'Inventaire de cette série) remontant à 1250. Dans une transaction entre le Chapitre métropolitain de Bordeaux et les habitants de Cadaujac, paroisse en amont de cette ville, il est dit :

Et aquestas mit sadons de terra son deuert la mar (la Garonne).... era oun mudat outra la mar deuer Cadaujac pres lo fossat de l'Artiga.

Nul doute, donc, qu'aux époques reculées le peuple ne désignât sous le nom de *mer* une partie du cours de la Garonne. Il devait en être de même pour la Dordogne.

Autrefois, on appelait *pays d'Entre-deux-Rivières* la partie du Bordelais comprise entre la Dordogne et l'Ille (dont les géographes modernes, peu préoccupés d'archéologie, ont fait l'*Isle*). Cette expression est tombée en désuétude.

On désignait sous le nom de *Pays-de-Nouvelle-Conquête* la continuation à l'est de l'Entre-deux-Mers, mais je poserai à ce sujet une question spéciale.

LA COUSSIERE.

L'intégrité de Talleyrand (XXVIII, 692).

— L'ambassadeur à La Haye, Semonville, spéculait fort dans les fonds publics et, en général, assez malheureusement.

Il venait d'ordinaire trop tard. Talleyrand le prévenait à la Bourse d'Amsterdam par le moyen de la maison Couderc et Six.

L. P.

— Louis Bastide, dans son livre : *Vie religieuse et politique de Talleyrand-Périgord, prince de Benevent, depuis sa naissance jusqu'à sa mort*, Paris, 1839,

in-8°, dit, à la page 227, que la fortune de Talleyrand, sous le Consulat, s'élevait déjà à 30 millions, et il en donne le tableau suivant avec l'indication des sources :

1,500,000 francs de bénéfice net dans ses spéculations sur les fonds français et étrangers pendant la négociation de lord Malmesbury à Lille.
 1,200,000 francs du Portugal.
 1 million de l'Autriche pour les articles joints de la convention de Campo-Formio, en 1797.
 1 million de la Prusse pour lui avoir donné communication de ces articles et empêché qu'ils ne fussent mis à exécution.
 500,000 francs de l'Electeur de Bavière.
 500,000 francs du roi de Naples, pour prix de sa neutralité reconnue.
 150,000 francs du Pape.
 300,000 francs du roi de Sardaigne.
 500,000 francs du grand-duc de Toscane pour que les troupes françaises respectassent son territoire.
 1 million de la république cisalpine, afin d'obtenir une nouvelle capitalisation.
 1,200,000 francs de la république batave pour le même objet.
 1,800,000 francs pendant les six premiers mois du Congrès de Rastadt.
 2 millions pour la part dans les prises faites par les pirates français sur les bâtiments neutres.
 1 million du prince de la Paix.
 500,000 francs du grand visir.
 500,000 francs des villes hanséatiques.
 Total : 14,650,000 francs, auxquels on joignait les bénéfices prodigieux qu'il avait réalisés, en effet, dans les jeux de bourse au 18 brumaire.

Et Bastide ajoute que ces chiffres ont été publiés dans divers ouvrages et que jamais M. de Talleyrand n'a tenté de les réfuter.

Il rappelle

que le premier Consul, ayant appris que sa fortune devenait scandaleusement considérable, l'aurait un jour interpellé ainsi :
 « — A propos, citoyen ministre, on vous dit très riche; comment cela se peut-il ?
 « — Rien de plus simple, général : j'ai acheté des rentes la veille du 18 brumaire et je les ai revendues le lendemain. »
 La flatterie était adroite, et le premier Consul ne parla plus de cette affaire.

Il serait difficile d'établir s'il a reçu 300,000 ducats de Murat pour conserver son trône et autant de Ferdinand pour ravoir son royaume. Ce qui est certain, c'est que Talleyrand a puissamment coopéré à la restauration de la maison de Bourbon sur le trône de Naples; ce qui est vrai aussi, c'est que Talleyrand a toujours été aussi cupide qu'ambitieux. Napoléon, à Sainte-Hélène, n'a épargné ni sa moralité privée, ni sa moralité poli-

tique, et ses contemporains n'ont pas ménagé non plus le personnage.

UN LISEUR.

La médaille de l'Institut (XXVIII, 693).

— La médaille de l'Institut est bien connue. Elle mesure cinq centimètres de diamètre et elle est signée: DUMAREST, F. Elle porte, d'un côté, le buste de la Minerve casquée, entouré de la légende: INSTITUT DE FRANCE. De l'autre côté on lit, dans une couronne de laurier, les nom et prénoms du personnage auquel elle appartient et la date de son entrée à l'Institut. TONY DE CHARTRONGES.

— Chaque membre de l'Institut de France reçoit une médaille d'argent de cinq centimètres de diamètre.

Elle porte sur l'une de ses faces, en fort relief, une Minerve, casque en tête, vue de profil et gravée par Dumarest. En exergue se détachent les mots: Institut de France.

Sur l'autre face, entre deux branches de laurier, sont gravés au burin les nom et prénoms du titulaire, avec la date de sa nomination. L. P.

Le docteur Fernel et son lieu de naissance (XXVIII, 694). — Voici ce qu'on lit dans la *Biographie médicale* de MM. Bayle et Thillaye, Paris, Delahays, 1855, t. 1^{er}, p. 159 :

Jean Fernel naquit à Montdidier selon Mezeray; mais, selon Guillaume, Plancy, Clermont en Beauvoisis est le véritable lieu de sa naissance. Il est vrai que Fernel se dit d'Amiens; on sait cependant qu'il ne s'exprime ainsi que pour faire honneur à la mémoire de son père, qui était originaire de cette ville. « C'est à Plancy, dit Plantius, qui désigne l'endroit de la naissance de Fernel, qu'on doit ajouter foi par préférence à tout autre. » Il était bien à même de savoir au juste la patrie de ce médecin, puisqu'il avait vécu chez lui pendant dix ans, qu'il y était encore à sa mort, et qu'il avait reçu la commission de publier les cinq derniers livres de sa thérapeutique. Plancy s'acquitta de cette commission avec tout le zèle possible; il donna en 1567 une édition complète des œuvres de Fernel, à laquelle il joignit la vie de l'auteur.

On rapporte une anecdote qui semble appuyer le sentiment de Mezeray sur la patrie de Fernel.

On dit que Laurent Fernel fut aubergiste au logis du kat (chat) en 1503, à Montdidier, et qu'il fut demeurer à Clermont en Beauvoisis vers 1509, où il exerça le métier de pelletier; mais aucun acte ne prouve que Laurent soit le père de Fernel; il peut n'avoir été que son oncle ou son parent, et, dans cette incertitude, il est